

Affaire n°2020-050

**DELIBERATION CONCERNANT LA SORTIE DE MOBILIER
DE RESTAURANT SCOLAIRE DU PATRIMOINE COMMUNAL**

L'état de dégradation du mobilier de restaurant scolaire suivant fait parti du mobilier communal, il conviendrait de les retirer de l'inventaire du patrimoine communal :

- 31 tables octogonales de taille T4 avec plateau aggloméré en mélamine de couleur verte et piètement métallique de couleur bleue.
- 248 chaises de taille T4 avec assise et dossier en matière bois et piètement métallique de couleur bleue.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- **SE PRONONCER sur la sortie des biens du patrimoine communal ci-dessus.**



Le Maire

Jeannick ATCHAPA